RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/23

Qui gardera les enfants?

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT-E-S

En préambule, il y lieu de rappeler les différences entre les notions d'école à journée continue (EJC) et d'accueil extrafamilial de jour (AEF) :

- L'EJC consiste en l'adaptation des horaires scolaires visant à réduire les pauses de midi, à offrir des repas dans des cantines scolaires et à proposer des leçons de devoirs surveillés ou d'autres activités encadrées par des enseignants ou, pour le moins, organisées par les écoles. L'EJC est de compétence des autorités scolaires cantonales. À notre connaissance, dans le Jura, seul le Collège Thurmann propose ce concept. Le Parlement jurassien s'est récemment prononcé négativement sur l'étude et la mise en place d'un tel concept généralisé dans le canton. La Ville de Delémont n'entend pas se substituer au Canton pour offrir cette prestation.
- L'AEF intervient en complément aux horaires scolaires et offre des prestations de garde accompagnées d'un concept pédagogique. Les enfants en âge préscolaire sont accueillis pour tout ou partie de la journée (six plages horaires réparties sur la journée) et les écoliers jusqu'à 12 ans sont accueillis hors de leur horaire scolaire.

Les informations fournies ci-dessous se concentreront donc uniquement sur la situation actuelle et le développement envisagé de l'AEF.

La Maison de l'enfance de Delémont (MDE) offre actuellement 192 places de garde, avec 102 places pour les préscolaires (0 à 4 ans) et 90 places pour les écoliers. Le taux de remplissage est d'environ 80%. Les 410 enfants inscrits sont répartis au mieux dans les groupes d'âges et selon les tranches horaires requises par les parents. La liste d'attente comprend actuellement 182 enfants (112 dans le secteur préscolaire et 70 en âge de scolarité) qui n'ont pas pu trouver place dans les plages disponibles. Cette liste constitue à ce jour la seule référence pour évaluer le besoin non satisfait en matière d'AEF.

Selon une étude statistique effectuée au début 2023 par le Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement (CSJL), la Maison de l'enfance (MDE) accueillait au 10 janvier 373 enfants delémontains, soit 24.6% du nombre total d'enfants âgés entre 0 et 12 ans. Les Crèches à domicile accueillaient quant à elles 178 enfants delémontains, soit 11.8%. En additionnant ces deux chiffres, le taux de couverture offert aujourd'hui à Delémont est donc de 36.4%, soit très proche des 40% qui constitue le taux de théorique attendu par le Canton, en se basant sur les recommandations de la Confédération en la matière. À noter que l'AEF est encore complété à Delémont par des structures privées qui accueillent également des enfants et comptent dans le calcul du taux de couverture. À ce stade, la couverture de 25% environ offerte par la MDE est donc considérée comme satisfaisante et sert de référence pour planifier les besoins futurs.

L'analyse statistique de CSJL indique que, en moyenne depuis 2008, 13% de la population delémontaine est âgée de 0 à 12 ans. Si on prend en compte l'évolution de cette population depuis 2008 (92 habitants par année en moyenne) et qu'on l'applique jusqu'en 2030, on parvient à 736 habitants supplémentaires, dont 96 enfants de 0 à 12 ans, et donc un besoin supplémentaire d'offre de la MDE de 12 places pour 25 enfants (le Canton admet qu'une place en crèche/UAPE est occupée en moyenne par deux enfants).

Par contre, si on estime l'évolution de la population sur la base des logements disponibles à Delémont (actuellement vacants et à construire jusqu'à 2030), on parviendra à une augmentation théorique de population de plus de 1'900 habitants, ce qui correspondrait aux chiffres articulés tant par le plan d'aménagement local que le plan directeur régional de l'Agglomération. Il faut rappeler que ces valeurs concernant l'augmentation de la population proviennent des statistiques fédérales et des projections cantonales, elles ne sont pas liées à des choix politiques propres à la commune de Delémont. De manière plus réaliste, sur la base de l'évolution actuelle constatée dans le Canton du Jura, il faut s'attendre à une augmentation moyenne de 120 à 150 habitants par année, ce qui représenterait au maximum 1'200 habitants en plus en 2030.

Cette évolution est largement dépendante des flux migratoires sur lesquels la Municipalité de Delémont n'a aucune emprise. Il en découlerait 195 enfants supplémentaires entre 0 et 12 ans et un besoin supplémentaire à la MDE de 24 places pour 6249 enfants.

Ces statistiques prévisionnelles doivent être considérées avec la plus grande prudence, mais on peut néanmoins en extraire le fait que la MDE devrait, à l'horizon 2030, offrir entre 12 et 24 places supplémentaires.

Il faut rappeler que la création par une commune de nouvelles places de crèches/UAPE passe obligatoirement par le subventionnement et donc l'approbation des autorités compétentes au niveau cantonal. Les modes de subventionnement sont actuellement en phase de révision, ce qui entrave quelque peu la planification. Mais la Municipalité de Delémont réfléchit aux options qui peuvent se présenter pour augmenter sa dotation et tenter, pour le moins, de répondre au développement de la population selon le bas de la fourchette décrite ci-dessus. La réflexion porte plutôt sur l'ouverture d'une ou deux antennes d'UAPE, si possible proches des centres scolaires, qui permettraient de désengorger la crèche de la route de la Mandchourie et y accueillir plus d'enfants préscolaires.

Dans ce sens, la MDE a ouvert le 9 janvier 2023, sous forme de phase test durant le 1er semestre 2023, un groupe de 15 places au restaurant scolaire du Collège pour l'accueil des enfants durant la pause de midi uniquement. Ce test est une première réponse au postulat « Pour un école à journée continue » accepté en 2021 par le Conseil de Ville. Le Conseil communal tirera prochainement un premier bilan de ce test et décidera de son éventuelle pérennisation, voire de son développement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis Nicolas Guenin

Delémont, le 2 mai 2023